TINQUEUX VILLE

ARRETE DU MAIRE
NUMERO 2026-398

Le Maire de Tinqueux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2213.1,

Vu la demande présentée par l'entreprise ENEDIS concernant des travaux de remplacement d'un appareil haute tension situé dans le poste de transformation publique implanté dans l'immeuble en face du 36-38 de la rue Auguste Humbert à Tinqueux,

Considérant qu'il y a lieu, pour permettre le bon déroulement des travaux, de réglementer temporairement la circulation et le stationnement dans ce secteur à Tinqueux,

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 1er décembre jusqu'au 3 décembre 2026, l'entreprise ENEDIS réalisera des travaux de remplacement d'un appareil haute tension situé dans le poste de transformation publique implanté dans l'immeuble en face du 36-38 de la rue Auguste Humbert à Tinqueux. Afin de limiter l'impact de l'intervention sur l'alimentation électrique des riverains, un groupe électrogène sera installé en face du 36-38 de la rue Auguste Humbert à Tinqueux. Le stationnement sera strictement interdit à hauteur des travaux. La chaussée sera rétrécie et la circulation alternée. La vitesse dans ce secteur sera limitée à 30 km/h. Le cheminement des piétons sera dévié et leur sécurité devra être assurée. L'accessibilité des secours et des services est maintenue.

ARTICLE 2 : Cette réglementation sera matérialisée, conformément aux arrêtés interministériels, par des panneaux réglementaires qui seront implantés aux endroits susvisés.

ARTICLE 3 : L'entreprise ENEDIS sera responsable, de jour comme de nuit, de la pose et du maintien en bon état de la signalisation.

ARTICLE 4 : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées au moyen de procès-verbaux dressés par tout agent de l'autorité ayant qualité à cet effet et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur. Notamment tout véhicule constaté en stationnement irrégulier, abusif, gênant ou dangereux sur voie publique, pourra être mis en fourrière.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commissaire Central de Police de Reims,
Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de Reims,
Messieurs les Agents de la Police Municipale,
L'entreprise SUEZ pour le ramassage des déchets ménagers,
L'entreprise ENEDIS.

Fait à Tinqueux le 13 novembre 2026.

Le Maire,

VILLE DE TINQUEUX